

DOSSIER DE CANDIDATURE

APPEL A PROJETS

" Un développement équilibré des territoires
littoraux par une gestion intégrée
des zones côtières

Candidature du Pays de Lorient

« TROIS PROJETS EXPERIMENTAUX SUR TROIS ECHELLES DE TERRITOIRE »

Porteur de Projet :



Collaboration :



15 Avril 2005

SOMMAIRE

. Fiche d'identification	3
. Lettre de motivation	4
. Présentation du groupe projet	6
. Pilotage du projet	7
. Outils de gouvernance et méthode envisagée	8
. Engagement à participer à l'échange d'expériences	9
PREAMBULE	10
RESUME DU PROJET	12
PRESENTATION DU TERRITOIRE CONCERNE PAR LE PROJET	13
■ Justification du périmètre	14
■ Etat des lieux, chiffres et données clés : document en annexe	
■ Principaux problèmes identifiés dans le diagnostic du territoire	18
■ Présentation des enjeux pour le territoire	21
DESCRIPTIF DU PROJET	26
■ L'intégration des enjeux du nouveau contrat social sur le littoral dans les documents et les procédures actuelles de politique publique	28
■ Le "PROJET RADE", un projet concret d'expérimentation de gestion intégrée des zones côtières	36
■ Assurer l'avenir d'une économie née de la mer : Quelle vision commune doit avoir le Pays de Lorient sur son espace maritime ?	43

FICHE D'IDENTIFICATION

➤ LE PORTEUR DU PROJET

Cap l'Orient (Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient)

Adresse : 2 boulevard Leclerc – Hôtel de Ville
BP 20001-56314 LORIENT CEDEX

Statut juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Président : M. Norbert METAIRIE

Vice-Présidents associés :

M. Jean-Yves LAURENT en charge de l'environnement

M. Jean-Paul AUCHER en charge de l'eau et des espaces naturels

M. Patrick DANIEL en charge de l'aménagement

Contact :

Direction Générale de l'Aménagement, de l'Environnement et des Transports -
Service Environnement-Développement Durable

Mme. Anne-Marie FAVREAU : Responsable de service
chargée de mission littoral et développement durable

Tél : 02.97.02.29.53

Fax : 02.97.02.23.46

e-mail : amfavreau@agglo-orient.fr

➤ LA STRUCTURE COLLABORATRICE

AudéLor : Agence d'Urbanisme et de Développement Economique du Pays de Lorient

Adresse : 12 avenue de la Perrière-56324 LORIENT

Statut juridique : Association loi 1901

Président : M. Norbert METAIRIE

Contact :

Département observatoire et planification territoriale

M. Christophe HOUISE : Chargé d'Etudes Littoral et Environnement

Tél : 02.97.88.22.54

Fax : 02.97.88.22.40

e-mail : c.houise@audelor.com

LETTRE DE MOTIVATION

Le territoire proposé pour la mise en œuvre d'une gestion intégrée du littoral puise sa force dans une situation géographique particulière : une large rade ouvre l'agglomération au monde maritime, tandis que deux vallées la relie au monde terrestre fluvial. Avec ses 200 000 habitants répartis sur 24 communes, ce territoire est aujourd'hui la troisième agglomération de Bretagne.

Naturellement, mer, rade et vallées sont placées au cœur des politiques de développement et d'équilibre du territoire menées notamment par la Communauté d'Agglomération.

En signant en 2002 avec l'Etat et 27 partenaires une charte pour l'environnement et le développement durable, Cap l'Orient affirmait sa volonté de mettre en œuvre une politique territoriale respectueuse de ses espaces et de son environnement. Plusieurs actions concernent le littoral.

Conduite dans le prolongement du projet d'agglomération (dont l'élaboration avait mobilisé 300 personnes avant son adoption), cette démarche volontariste visait à fédérer l'ensemble des acteurs socio-économiques autour du volet environnemental de ce projet.

Cap l'Orient est aujourd'hui reconnue au niveau national pour son action exemplaire en faveur du développement durable.

Cette démarche participative pionnière par le biais de relations privilégiées avec le monde associatif a permis de dresser les bases d'une réflexion sur les pistes à engager pour parvenir à une gestion partagée du littoral.

L'AudéLor, par la mise en œuvre de l'élaboration du SCOT sur le Pays de Lorient, a esquissé les grandes orientations de son développement.

Le principe fondamental du développement durable a été le fil conducteur de cette élaboration.

De ce fait, Cap l'Orient et AudéLor s'associent pour vous présenter une réponse commune à l'appel à projet concernant la gestion intégrée des zones côtières.

Le territoire retenu est celui du SCOT du Pays de Lorient, territoire cohérent de par la continuité de sa frange littorale, identifiable et reconnue par tous.

Cependant les nombreux outils de planification et/ou de contractualisation déjà en place sur le territoire, alimentent la confusion et le manque de lisibilité pour les acteurs locaux.

On note parfois un manque de cohérence (temporelle et spatiale) entre les outils visant à parvenir à une gestion intégrée de la zone côtière.

L'expérimentation visera donc à clarifier certaines actions déjà en cours, voir même de réorienter leur mise en œuvre.

Le territoire proposé nous semble être pertinent pour répondre à la démarche proposée qui est celle d'une démarche commune d'appropriation culturelle de l'espace littoral.

PRESENTATION DU GROUPE PROJET

Le comité local de pilotage constitué pour suivre la mise en œuvre de l'expérimentation sera composé :

- des élus, membres de la commission environnement de Cap l'Orient (27 élus des 19 communes),
- les membres du comité permanent, de suivi de la Charte pour l'environnement et le développement durable.
La Région Bretagne signera prochainement la charte.
(l'État et les 27 co-signataires de la charte : ADEME, agence de l'eau Loire-Bretagne, Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan, Chambre d'agriculture, l'Université de Bretagne SUD, diverses associations de protection de l'environnement...Cf annexe du dossier de candidature).
- les partenaires de l'élaboration et de la concertation du SCOT du Pays de Lorient : Élus des 24 communes, État, institutionnels, associations.
- Les membres du Conseil de Développement du Pays de Lorient

Ce comité local de pilotage sera ensuite recomposé en ateliers thématiques selon les grands enjeux définis et arrêtés par le comité.

Ce groupe de projet permettra d'associer différents partenaires publics, sociaux-économiques et associatifs du Pays de Lorient.

Cette grande diversité offrira à terme une vision globale et commune du devenir du territoire.

Les responsables du projet :

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera conjointe entre **la Communauté d'agglomération du Pays de Lorient (Cap l'Orient)** et **l'Agence d'urbanisme et de développement économique du Pays de Lorient (AudéLor)**

Un comité d'élus

■ Pour Cap l'Orient :

M. Norbert Métairie – Président de Cap L'orient et Président d'AudéLor –
Président du Syndicat Mixte pour le SCOT du Pays de Lorient.

M. Jean-Yves LAURENT, Vice-Président en charge de l'environnement

M. Jean-Paul AUCHER, Vice-Président en charge de l'eau et des espaces
naturels

■ Pour AudéLor :

M. Patrick DANIEL, Vice Président chargé de l'Aménagement de Cap L'Orient.
Administrateur d'AudéLor.

L'animation de la démarche sera réalisée par deux animateurs présents dans
chaque structure et mis à disposition pour le suivi du projet :

■ Pour Cap l'Orient :

La Direction générale de l'aménagement, de l'environnement et des
transports –service environnement/développement durable :

Mme Anne-Marie FAVREAU, responsable du service, chargée de mission
littoral et environnement durable

■ Pour AudéLor :

Le Département planification et observatoire territorial :

M. Christophe HOUISE, chargé d'études littoral et environnement

Le comité local de pilotage définira les actions pour réunir les conditions d'un développement harmonieux, pérenne et durable de la zone côtière. L'approche systémique engagée permettra de faire cohabiter les différents points de vues et d'aller dans le sens d'une vision partagée du territoire où chacun s'enrichit.

Les ateliers thématiques seront des espaces de réflexion adaptés à chaque problématique.

■ Modalités techniques et administrative

Les deux chargées de missions et le secrétariat des deux structures seront mis à disposition pour suivre le projet et garantir sa pérennité.

– Modalités d'évaluation envisagées :

AudéLor a mis en œuvre plusieurs observatoires : de l'habitat, de l'économie, de l'emploi – formation, des déplacements (PDU), de l'environnement et du littoral

Ce dernier a pour objectif d'aider à la connaissance du milieu naturel et la mise en place d'outils d'observation de suivi et d'évaluation, comme par exemple :

- connaissance de la rade et des milieux estuariens,
- création d'un observatoire du littoral,
- insertion environnementale de la plaisance,
- énergies renouvelables.

ENGAGEMENT À PARTICIPER A L'ECHANGE D'EXPERIENCES

Cap l'orient et AudéLor s'engagent à partager l'expérience mise en œuvre sur son territoire. La mutualisation des acquis entre les différents projets permettra d'échanger sur les méthodologies et méthodes utilisées, les résultats d'études et d'expertises.

L'analyse des diverses expériences « reproductibles » seront pédagogiques pour d'autres sites en recherche de solutions et de méthodes. Des enseignements sont donc à retirer des difficultés rencontrées par les diverses collectivités participantes à cette réflexion.

PRÉAMBULE

Pour la mise en place d'une gestion intégrée des zones côtières, l'Union Européenne souligne le fait que « l'éventail législatif et instrumental est relativement satisfaisant dans tous les pays de l'Union, mais est loin d'atteindre sa pleine efficacité en raison du manque de coordination entre les nombreux acteurs influençant les zones côtières.

La principale raison de l'échec des tentatives passées pour protéger l'environnement tout en favorisant le développement économique des zones côtières est donc l'insuffisance de la coordination et de la concertation tant au niveau horizontal entre secteurs d'activités (développement portuaire, navigation, tourisme et loisirs, pêche) qu'au niveau verticale du fait d'une trop grande variété de politique menées à différents niveaux de compétence territoriale

Compte tenu de la multiplicité des activités cohabitant sur le littoral, une gestion de cet espace intégrant tous les paramètres, et tenant compte de toutes les activités, est indispensable sur le territoire du Pays de Lorient.

La gestion intégrée des zones côtières peut être définie comme étant un processus dynamique qui réunit pouvoirs publics et société civile, scientifique et décideur, intérêts publics et privés en vue de la préparation et de l'exécution d'un plan de protection et de développement des systèmes et ressources côtières. La gestion intégrée du littoral est, en d'autres termes, l'application au littoral du concept de développement durable qui vise à prendre en compte et à analyser, dans toutes les politiques, les aspects sociaux, économiques et environnementaux dans le souci d'assurer un développement équilibré, solidaire et partagé pour les générations présentes et futures.

Dans le cadre de ses différentes politiques publiques, les collectivités du Pays de Lorient, s'attachent à mettre en œuvre le principe du développement durable : Scot du Pays de Lorient, Contrat d'Agglomération, Contrat de Pays, Plan de Déplacement Urbain, Plan Local de l'Habitat, Charte de l'agriculture. Cap l'Orient dispose depuis 2002, d'une charte pour l'Environnement et le Développement Durable.

Actuellement, les documents relatifs à l'élaboration du SCOT du Pays de Lorient, mettent en avant la nécessité d'œuvrer pour un territoire littoral et maritime durable.

La synthèse des enjeux définis pour le territoire du Pays de Lorient, réalisée à partir de l'analyse de l'ensemble des documents ci-dessus, démontrent au travers de ses objectifs une volonté de mettre en œuvre une gestion intégrée du littoral du territoire du Pays de Lorient :

- Assurer l'avenir d'une économie née de la mer
- Fonder notre cohérence territoriale sur le concept Mer-Rade-Vallées
- Mettre la qualité de la vie quotidienne au service de notre projet de société.
- Préserver les espaces fragiles de la façade littorale

Cependant, les constats qui ont été définis lors de la phase diagnostic du Scot du Pays de Lorient, démontrent que malgré l'existence du Schéma Directeur, adopté en 1981, qui avait défini des enjeux forts comme, la préservation des coulées vertes, la construction limitée dans les villages, de préserver le caractère multipolaire de notre territoire, notre territoire doit aujourd'hui faire le constat d'un certain échec des règles communes débattues puis adoptées il y a 25 ans.

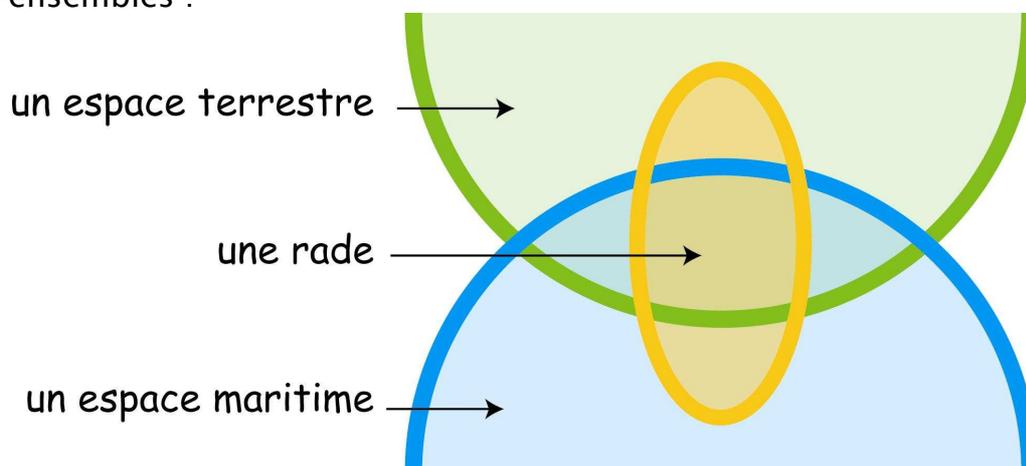
L'enjeu, aujourd'hui est bien celui de voir se diffuser les enjeux actuels d'une gestion intégrée du littoral, à la fois dans les documents d'urbanisme tels que les PLU, mais également dans la mise en oeuvre des autres politiques du territoire, tels que le contrat de Plan, le Contrat d'agglomération, le Contrat de Pays, le PLH, le PDU, la Charte pour l'Environnement et le Développement Durable, la charte de l'agriculture

Il s'agit alors de traduire les objectifs en actions concrètes et opérationnelles, pour permettre leur intégration.

Au delà, de la prise de conscience des enjeux auxquels est confronté notre territoire, il s'agit de les faire partager à un public le plus large possible, décideurs politiques, techniques et les habitants, pour générer des visions communes et des attitudes qui permettent de corriger durablement les effets passés.

RÉSUMÉ DU PROJET

Selon une approche systémique, le territoire du Pays de Lorient s'organise en trois sous-ensembles :



L'espace terrestre pour lequel les enjeux actuels d'un territoire littoral et les problématiques élargis sont identifiés et appréhendés au travers des outils de politiques publiques, mais dont les champs de préoccupations restent à ouvrir sur l'ensemble de ses composantes maritimes.

La rade de Lorient, par essence un territoire d'échanges à l'interface Terre-Mer, est fortement marquée par de récentes mutations d'usages et d'occupation de son espace.

L'espace maritime « méconnu », sur lequel il convient d'appréhender au mieux les usages, pour en faire émerger les enjeux.

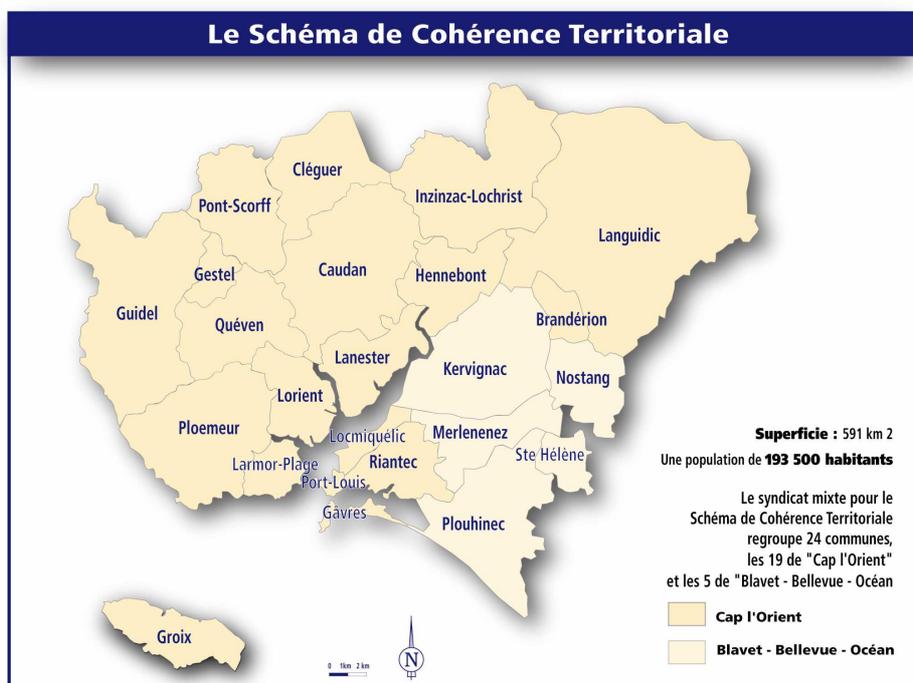
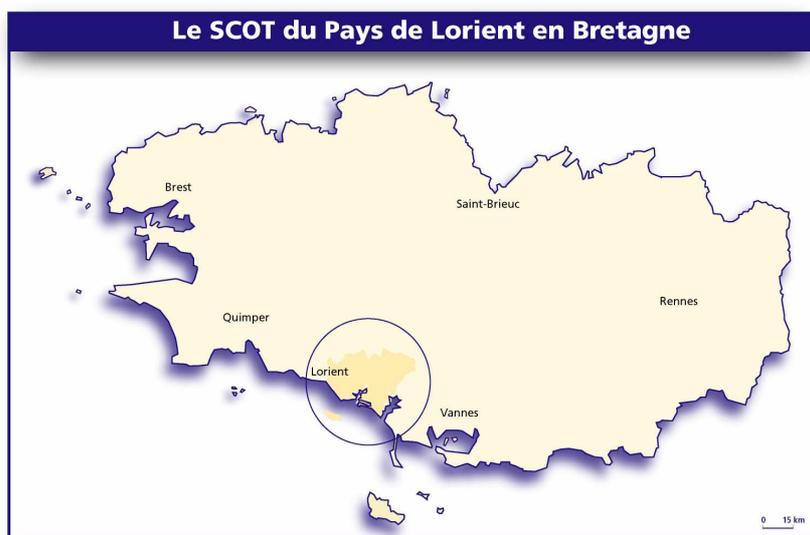
Le présent projet est d'apporter aux acteurs un regard croisé sur chacune de ces unités de gestion tout en tenant compte de leur spécificités et préoccupations propres.

Il s'agira alors dans l'objectif d'une gestion intégrée du littoral, de faire naître des attitudes, pour générer des comportements, permettant à l'ensemble des acteurs d'appréhender au mieux et le plus simplement possible, les enjeux, les interactions et inter-relations, entre et au sein de ses sous-ensembles, pour les traduire en actions de long terme.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE PROJET

■ Justification du périmètre

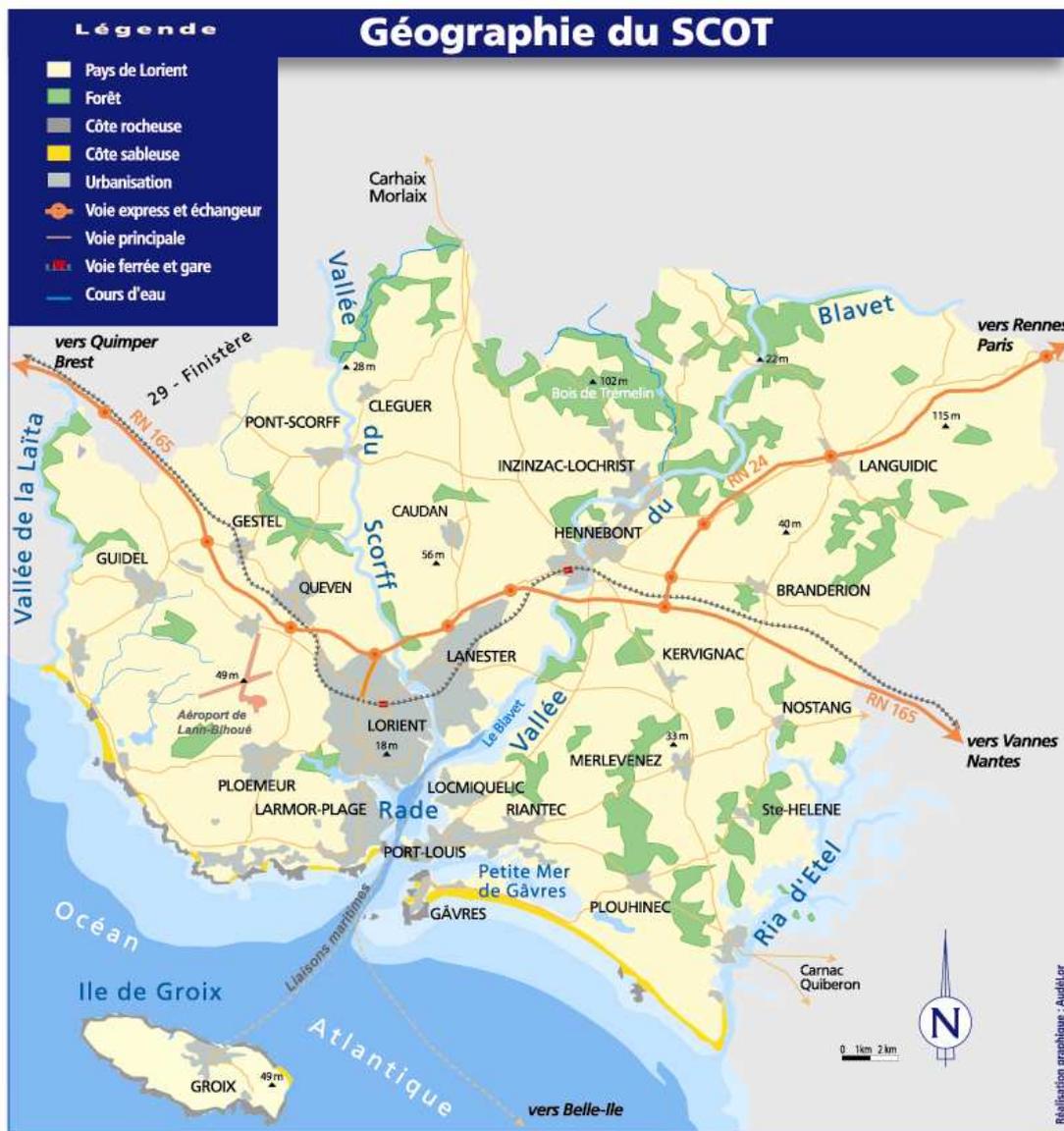
Le territoire proposé pour l'expérimentation de l'appel à projet est celui du périmètre du SCOT, comprenant 19 communes de Cap l'Orient et des 5 communes de la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan.



Les raisons qui conduisent à ce choix.

Il s'agit d'un espace géographiquement cohérent qui regroupe l'ensemble de la façade maritime du territoire et compris entre le Pays d'Auray au Sud et de Cornouailles au Nord, et marqué dans sa profondeur par 2 grands fleuves le Scorff et le Blavet.

Au cœur de ce périmètre se trouve la Rade de Lorient, regroupant l'ensemble des activités économiques essentielles au territoire : les ports et la ville centre de Lorient.



Ce périmètre est avant tout fondé sur un territoire de projets.

C'est surtout sur l'ensemble de ce périmètre que se concentrent les problématiques actuellement définies, qui concourent à faire émerger au mieux les prises de consciences et les projets relatifs à la gestion intégrée du littoral, et autour desquels se sont fédérés les acteurs, politiques, associatifs, sociaux, environnementaux et économiques du territoire depuis plusieurs années.

■ État des lieux, chiffres et données clés

Les éléments présentés sont issus du diagnostic du SCOT du Pays de Lorient, élaboré à partir de la synthèse des diagnostics des documents de politiques publiques et des données issues de l'observatoire territorial de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Économique du Pays de Lorient (AudéLor).

Ces éléments sont présentés dans un document annexe

■ Principaux problèmes identifiés dans le diagnostic du territoire

→ Les différents problèmes rencontrés ont été identifiés mais également mis en perspective au travers d'une approche prospective. C'est cette synthèse qui est présentée.

Anticiper les évolutions : un impératif

La réflexion prospective est indispensable à la définition d'un projet de territoire.

Il est d'une part essentiel de s'interroger sur les mutations qui affecteront probablement notre société dans son ensemble et qui auront localement des conséquences.

Quels sont les défis économiques sociaux, technologiques environnementaux qui devront être relevés ?

D'autre part, l'aménagement du territoire doit s'envisager à long terme : il s'agit de le définir pour les vingt ans qui viennent, mais les choix d'aujourd'hui influenceront à plus long terme pour les générations futures.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de « prévoir » l'avenir – les échecs de travaux de prévisions antérieurs nous invitent en effet à l'humilité – mais de préparer au mieux le territoire à faire face aux incertitudes et aux défis de l'avenir, en les intégrant au mieux dans la définition de ses orientations stratégiques.

Les principaux problèmes rencontrés : les risques pour le territoire d'un scénario au fil de l'eau

Les travaux de réflexion prospective conduits depuis 2001, ont notamment permis d'approfondir les risques d'un scénario d'évolution « au fil de l'eau ».

La tendance d'une forte urbanisation sur tout le littoral sud de la Bretagne se poursuit. L'attraction de la côte, mais aussi de l'axe Quimper–Nantes autour d'infrastructures de transport et d'un chapelet d'agglomérations importantes en Bretagne continue à engendrer un flux démographique sur la frange bretonne littorale.

Les déséquilibres actuels s'aggravent :

- **La pression foncière s'intensifie** sur les secteurs les plus attractifs en terme de qualité de vie. Le littoral, les vallées, mais aussi les secteurs urbains bien dotés en services et équipements sont particulièrement recherchés. **Les ménages aux ressources plus modestes sont obligés de s'éloigner** de plus en plus loin en périphérie. La différenciation sociale des communes et des quartiers s'accroît.
- **Le vieillissement de la population** s'accélère avec l'arrivée massive d'actifs en fin de carrière professionnelle et de retraités
- **Une priorité est donnée au développement de l'économie résidentielle**, au dépend de l'économie productive. La fuite des jeunes les plus qualifiés s'accélère.
- **Les activités maritimes rencontrent des difficultés de maintien.** La perte de richesses des eaux littorales entraîne une raréfaction de la ressource pour la pêche artisanale. La pression foncière s'intensifie sur les secteurs portuaires, de plus en plus mal acceptés par les riverains. La dégradation des sites entraîne même une diminution de l'attractivité touristique. La mer n'est plus qu'un décor, une carte postale de cadre de vie et de villégiature.
- **Les infrastructures de déplacements sont saturés** et impliquent des investissements massifs pour créer de nouvelles infrastructures routières ou de transports en commun.
- **Les pressions sur l'environnement et les paysages s'intensifient**, entraînant la disparition d'espaces naturels et générant des pollutions qui demandent des moyens de traitement de plus en plus coûteux.

■ Présentation des enjeux pour le territoire

Il s'agit d'initier et de structurer une approche globale et multipartenariale, de permettre l'intégration des enjeux actuellement définis, dans les instruments de mise en œuvre des politiques publiques (SCOT, contrat d'agglomération, contrat de Pays, charte de l'environnement, ..., et de les faire partager par l'ensemble des acteurs.

En effet, au travers des enjeux du territoire identifiés et présentés ci-dessous, il apparaît que la concrétisation de l'ensemble de leurs objectifs ne sont pas du seul ressort du SCOT, outil de planification territorial, en particulier lorsque ceux-ci rentrent dans le champ de l'opérationnel.

Le SCoT repose sur un certain nombre de principes d'aménagement du territoire correspondant à des valeurs fondamentales définies par les responsables politiques. C'est sur la base du diagnostic issu de la synthèse des différents outils territoriaux et des grands principes qui les guident, que porte le projet de l'application concrète de la gestion intégrée du littoral.

Sont présentés ci-après les principaux enjeux

■ Assurer l'avenir d'une économie née de la mer – Fonder notre compétitivité sur nos secteurs d'activité fondamentaux

Né de la mer, le Pays de Lorient doit conforter ses ports, facteurs essentiels de vie économique. Situés dans un environnement urbain dense, où des activités multiples cohabitent dans un espace restreint, les ports risquent d'entrer en concurrence avec les exigences de qualité résidentielle. Définir des principes de développement portuaire et d'urbanisation tenant compte des intérêts respectifs de chacun permettra de garantir le nécessaire développement à long terme des activités portuaires et maritimes, en harmonie avec leur environnement, en associant durablement ville et ports.

- *Poursuivre le développement portuaire moteur économique du Pays de Lorient*
- *Préserver l'environnement nécessaire à l'essor de la pêche et de la conchyliculture*
- *Poursuivre un développement maîtrisé des ports de plaisance.*

■ Préserver une agriculture littorale dynamique

L'agriculture est une composante essentielle de l'équilibre de notre développement : outil économique autant que d'aménagement du territoire, elle souffre des concurrences de l'urbanisation, et des pressions foncières d'un territoire convoité. Nous devons lui garantir les moyens nécessaires au développement d'une agriculture innovante et compétitive, et notamment la sécurité foncière.

- *développer une économie agricole de qualité, innovante et compétitive en améliorant la sécurité foncière*
- *enrayer la dispersion de l'urbanisation*
- *protéger les espaces agricoles de production.*

Fonder notre cohérence territoriale sur l'eau, grâce à la mer, à la rade, aux vallées

L'eau, grande architecte du paysage du Pays de Lorient, est aussi l'élément déterminant de son écosystème. La mise en œuvre de groupes de réflexions notamment en matière d'environnement permettra d'affirmer cette prééminence et de définir les conditions nécessaires au maintien d'équilibres souvent fragiles.

■ Affirmer l'eau comme élément structurant du territoire

La rade, le littoral et les vallées sont des sites premiers, qui ont permis l'implantation de l'homme et sa prospérité. Ils forment un patrimoine collectif, constitutif de l'image du Pays, de l'implantation de ses hommes et de sa qualité de vie. Ils méritent aujourd'hui d'être protégés, car leur fragilité est à la mesure de leur valeur. Notre développement économique et résidentiel doit intégrer la préservation des grands paysages littoraux et des vallées comme une ligne directrice majeure. Mais ils doivent aussi être valorisés, en facilitant l'accès des habitants à l'ensemble des paysages naturels, industriels et portuaires qu'ils recèlent.

- *mettre en valeur la Rade, valoriser ses paysages et préserver le potentiel écologique et halieutique de la Rade*
- *prendre acte de la fragilité du littoral, maîtriser l'urbanisation littorale, préserver les coupures d'urbanisation*
- *poursuivre les politiques de préservation, de gestion et de valorisation des espaces naturels littoraux.*

■ Faire la ville avec l'eau

Notre géographie nous permet de faire la ville avec l'eau. Qu'il s'agisse de la mer ou des rivières, notre urbanisation doit intégrer et valoriser cette omniprésence de l'eau, composer avec l'organisation du territoire qu'elle induit, en faciliter la perception et en favoriser une pratique familière et respectueuse par tous nos habitants. Insérer notre agglomération dans la « trame verte » indissociable de cette « trame bleue » est tout aussi indispensable, pour réussir une urbanisation raisonnée prenant en compte tous les usages de notre territoire, seule démarche capable d'en préserver durablement les grands équilibres.

- *recréer une proximité paysagère et d'usage entre la ville, ses habitants et l'eau*
- *ouvrir l'agglomération sur la mer*
- *préserver les coulées vertes jusqu'au cœur des espaces urbains.*

■ Préserver la flore et la faune du Pays de Lorient

L'eau est la clé de notre équilibre environnemental : l'équilibre de la faune et de la flore, et par conséquent l'avenir de la pêche, dépendent de la qualité des eaux et donc de la bonne santé des milieux humides qui permettent leur régénération. Au delà de la nécessaire préservation des sites naturels les plus sensibles, les actions à mettre œuvre viseront à favoriser le maintien d'un équilibre écologique global, en favorisant les relations entre les milieux et une gestion rigoureuse des espaces, pour concilier les différentes activités humaines et un maintien durable de notre capital environnemental.

- *préserver et enrichir la biodiversité du territoire en protégeant les sites écologiques majeurs*
- *améliorer leur gestion et mettre en œuvre une politique foncière adaptée.*

Mettre la qualité de la vie quotidienne au service de notre projet de société

Les enjeux démographiques des vingt prochaines années et notre volonté d'assurer le développement économique du Pays de Lorient et de lui donner un attrait réel sur des populations jeunes et actives, imposent d'inscrire dans les objectifs majeurs de la gestion intégrée du littoral, la garantie d'un accueil suffisant et de qualité de l'ensemble de nos habitants actuels et futurs.

■ Adapter l'offre d'habitat aux ambitions du Pays de Lorient – offrir à chacun un logement correspondant à ses besoins

Les 1 000 logements que nous devront produire chaque année devront répondre à toute la diversité des besoins, dans un souci de qualité du logement et de toutes les composantes de son environnement. Cette diversité garantira aussi à nos communes l'équilibre de leur population, la cohabitation de tous les ménages, tous les âges et tous les revenus favorisant l'échange et la cohésion sociale.

- *rééquilibrer les offres de location privée et publique*
- *adapter l'offre aux besoins, notamment des jeunes*
- *renforcer les alternatives au lotissement, en produisant plus de collectifs*
- *favoriser la mixité urbaine.*

■ Économiser l'espace et maîtriser les déplacements

La maîtrise des déplacements est en effet un de nos objectifs majeurs : les conséquences économiques, sociales et environnementales du tout automobile en font un enjeu essentiel des politiques locales de développement résidentiel. Notre souci de conforter une structure urbaine basée sur la proximité y contribuera, mais nous devons aussi veiller au développement des solutions alternatives et multimodales.

- *gérer strictement la consommation d'espaces*
- *renforcer la structure urbaine multipolaire*
- *maîtriser les déplacements « à la source » par une urbanisation plus rationnelle*
- *développer les modes de transports alternatifs à l'automobile en renforçant le Transport Collectif en Site Propre, en donnant la priorité aux transports collectifs urbains.*

DESCRIPTIF DU PROJET

PRINCIPAUX OBJECTIFS

**Trois objectifs sont définis au regard des principaux enjeux
Trois échelles spatiales d'expérimentation**

► A l'échelle du territoire

- **Mettre en application le nouveau contrat social pour le littoral** défini par la Commission « littoral » du Conseil National d'Aménagement et de Développement du Territoire (CNADT) et l'intégrer dans les procédures de politiques publiques, en structurant une approche multipartenariale
- **Réaliser un document unique de programmation**

► A l'échelle de la Rade de Lorient

- Renforcer la gestion intégrée de la Rade de Lorient au travers d'un « **contrat pour la Rade de Lorient** » dans toutes ses dimensions : économiques, sociales et environnementales

► A l'échelle de la façade maritime du Pays de Lorient

- Garantir la pérennisation de la ressource halieutique et de l'activité pêche, par la préservation et la gestion des lieux de production biologique.
- **Quelle vision commune doit avoir le Pays de Lorient sur son espace maritime ?**

**L'INTEGRATION DES ENJEUX DU CONTRAT SOCIAL DU LITTORAL
DANS LES DOCUMENTS ET LES PROCEDURES ACTUELS
DE POLITIQUES PUBLIQUES**

→ Mettre en œuvre une démarche commune d'appropriation de ces enjeux par l'ensemble des acteurs.

Comme il l'a été précisé, le territoire du Pays de Lorient, fait l'objet de nombreuses mesures de régulation, protection, préservation et gestion, portées par les différentes procédures de politiques publiques.

Ces outils de gestion intégrée, visent tous à promouvoir une gestion adaptée d'un territoire maritime, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Une interrogation quant à l'application concrète des enjeux de gestion du littoral demeure.

Au regard des enjeux définis dans le PADD du Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Lorient, et tels qu'ils sont débattus dans le cadre de la mise en œuvre de sa concertation, de nombreux acteurs, politiques, institutionnels, associations et particuliers, sont dans l'interrogation de l'application concrète de l'ensemble des enjeux

La mise en œuvre des enjeux de la gestion intégrée du littoral n'est pas du seul ressort et de la seule compétence d'un document de planification, tel que le SCOT.

Il est proposé que leur mise en œuvre soit intégrée à l'ensemble des procédures de politiques publiques existantes.

LA DÉMARCHE PROPOSÉE

■ Une évaluation des procédures adoptées au Pays de Lorient au regard du « nouveau contrat social du littoral »

Les mesures du nouveau contrat social pour le littoral

- Donner aux collectivités territoriales les moyens d'une maîtrise foncière globale
- Renforcer les moyens de l'action locale pour la sauvegarde du « tiers sauvage »
- Mettre en réseau les dispositifs scientifiques de l'observation, de recherche et de formation et d'information
- Affirmer le patrimoine littoral, matériel et immatériel, vecteur premier d'une identité vivante
- Valoriser l'économie maritime et littorale
- Reconnaître à l'agriculture et à la conchyliculture littorale un privilège foncier contre des obligations d'excellence
- Arrimer résolument la politique portuaire aux atouts du littoral
- Faire le choix d'une politique à forte valeur ajoutée pour la filière nautique et d'une politique coordonnée du tourisme et des loisirs
- Renouveler la cadre de la gouvernance pour le littoral

1. Un diagnostic des procédures mises en place sur le territoire du Pays de Lorient

IL est proposé de **réaliser un diagnostic croisé de l'ensemble des procédures**, au regard des mesures et des objectifs préconisés dans le « nouveau contrat social pour le littoral », présenté par le CNADT en 2003 . Ces procédures sont :

Plan Local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain, Charte de l'Environnement et de Développement Durable, Charte de l'Agriculture, Plan d'aménagement et de Développement Durable du SCOT, PLU, SAGE, Documents d'Objectifs Natura 2000,...

Ce diagnostic permettra de définir en fonction des niveaux d'intervention, de compétence, et des objectifs des procédures, les manques actuels concernant l'intégration des mesures contribuant à la gestion intégrée du littoral qu'il convient de faire valoir.

■ S'appuyer sur les acteurs de la gouvernance du territoire

2. Un diagnostic partagé

Pour permettre une plus grande appropriation des mesures du nouveau contrat social pour le littoral et de leurs objectifs y compris opérationnels, les éléments de connaissance et de **leurs enjeux seront partagés, débattus, puis validés** auprès des instances de concertation et de décision actuellement actives sur le territoire : Conseil de développement du Pays de Lorient, le comité de suivi de la Charte pour l'Environnement et de développement durable de Cap l'Orient, les commissions du SCOT du Pays de Lorient, qui du fait de leurs compositions représentent les acteurs, politiques, socio-économiques, institutionnels et associatifs.

Il sera également réalisé un travail de pédagogie, consistant à faire valoir auprès de l'ensemble de ces acteurs, la portée opérationnelle de chacune des procédures. Cette pédagogie permettant de mieux déterminer la hiérarchie des enjeux et leur niveau d'intégration.

Les acteurs auront également comme mission d'être le relais de la démarche et de ses enjeux.

3. Une programmation de l'intégration des mesures

Dans la mesure où l'ensemble de ces procédures ne dispose pas des mêmes échéances calendaires dans leur mise en œuvre ou leur révision de leurs objectifs, **une programmation d'intégration des mesures** sera élaborée dans le cadre de la démarche.

Pour apporter une plus grande lisibilité d'ensemble, **un document unique de programmation**, reprenant les enjeux du contrat social identifiés, leurs objectifs et leurs niveaux d'intégration dans les procédures de politiques publiques **sera réalisé à l'issue de l'expérimentation.**

4. De la pédagogie active et participative

Le principal objectif étant de faire valoir de nouvelles attitudes qui permettent de corriger les effets négatifs constatés dans les éléments du diagnostic de la gestion actuelle des littoraux, corroboré par le diagnostic du SCOT du Pays de Lorient, il s'agit de mettre en place les dispositifs qui permettent de faire partager les connaissances et les prises de conscience nécessaires.

Des outils d'une pédagogie active et participative seront élaborés et proposés aux acteurs impliqués dans cette démarche.

Pour ce faire, il peut être proposé de prolonger le travail engagé dans le cadre du SCOT du Pays de Lorient, qui a consisté à la mise en œuvre **d'outils de pédagogie participative appropriés pour le grand public** :

- **des forums publics** permettant d'échanger sur les thématiques comme l'habitat, le logement, en abordant les problématiques par des approches concrètes et quotidiennes de la population.
- **Des rando-SCOT**, organisées régulièrement sur le territoire pour permettre **d'avoir une vision concrètes des problématiques et des enjeux du SCOT**. Aller sur le terrain, pointer du doigt les améliorations souhaitables, mettre en évidence les atouts, telle est la vocation des rando-SCOT, pour que les scénarii de mise en œuvre du SCOT et les solutions deviennent une évidence. Ces rando-SCOT sont **prioritairement réservées à la population**.
En particulier la plus récente, organisé autour de la problématique des déplacement et de l'habitat a abordé les thèmes de l'étalement urbain et la péri-urbanisation, la multimodalité et les déplacements dans l'agglomération, la desserte en transports collectifs dans les quartiers pavillonnaires et les sites d'activités commerciaux.

Pour plus d'informations : www.scot-lorient.fr

A l'exemple de ces outils « grands publics », des outils spécifiques devront être conçus pour les décideurs techniques notamment.

5. Les mesures de suivi et d'évaluation

Il est important que puissent être réalisés le suivi et l'évaluation des mesures contribuant à la gestion intégrée du littoral du Pays de Lorient.

Le territoire dispose de ces outils au travers de l'Observatoire Territorial d'audéLor (Agence d'Urbanisme et de Développement Économique du Pays de Lorient)

Les différentes composantes de l'observatoire actuellement mises en œuvre sont celles relatives :

- à l'économie
- à l'emploi formation
- à l'habitat, au foncier, au logement , dont le suivi du PLH
- au littoral et à l'environnement
- au déplacement

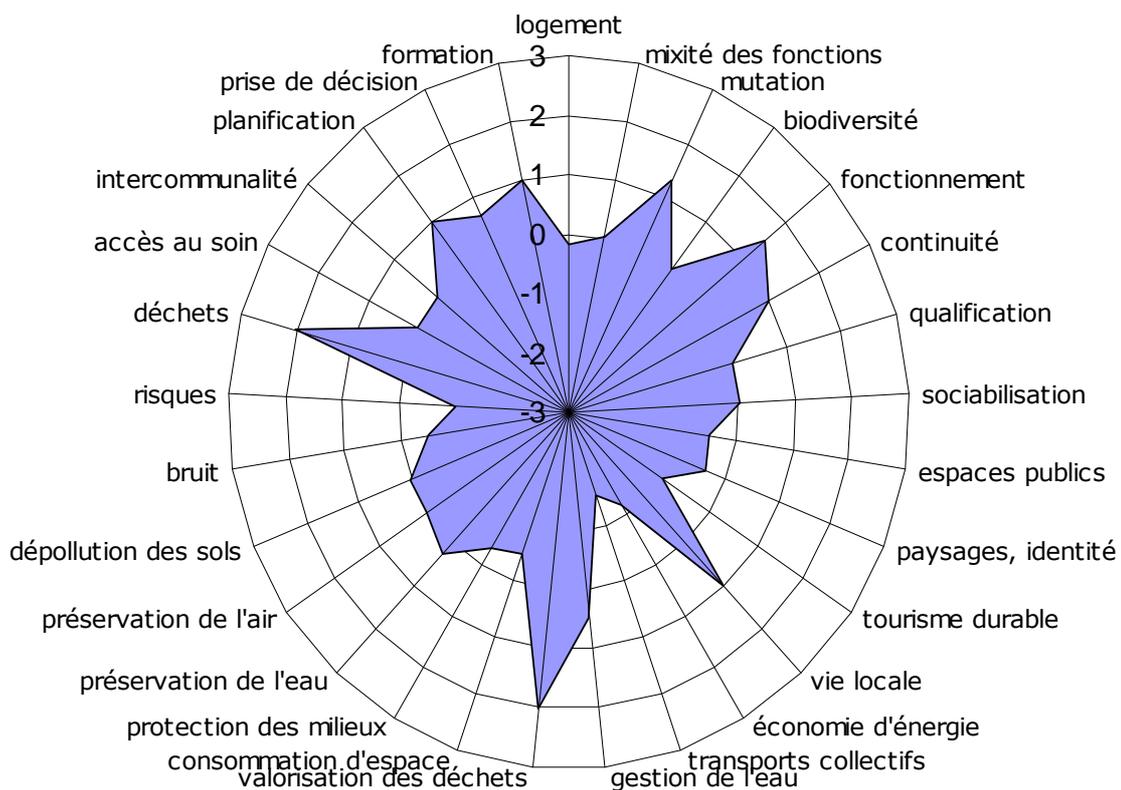
Aussi, le développement de ces outils contrat permettront de construire le référentiels communs pour le suivi de l'application des mesures du contrat social.

L'évaluation nécessite d'élaborer les indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques.

La définition des indicateurs sera réalisée sur la base de ceux actuellement en cours d'élaboration dans le cadre de la mise en place des outils de suivi et d'évaluation du SCOT du Pays e Lorient et de ceux de la Charte pour l'Environnement et du Développement Durable de Cap l'Orient, en les « ouvrant » au champ de préoccupation de l'ensemble des procédures de politiques publiques ayant intégrées les mesures contribuant à la gestion intégrée du littoral.

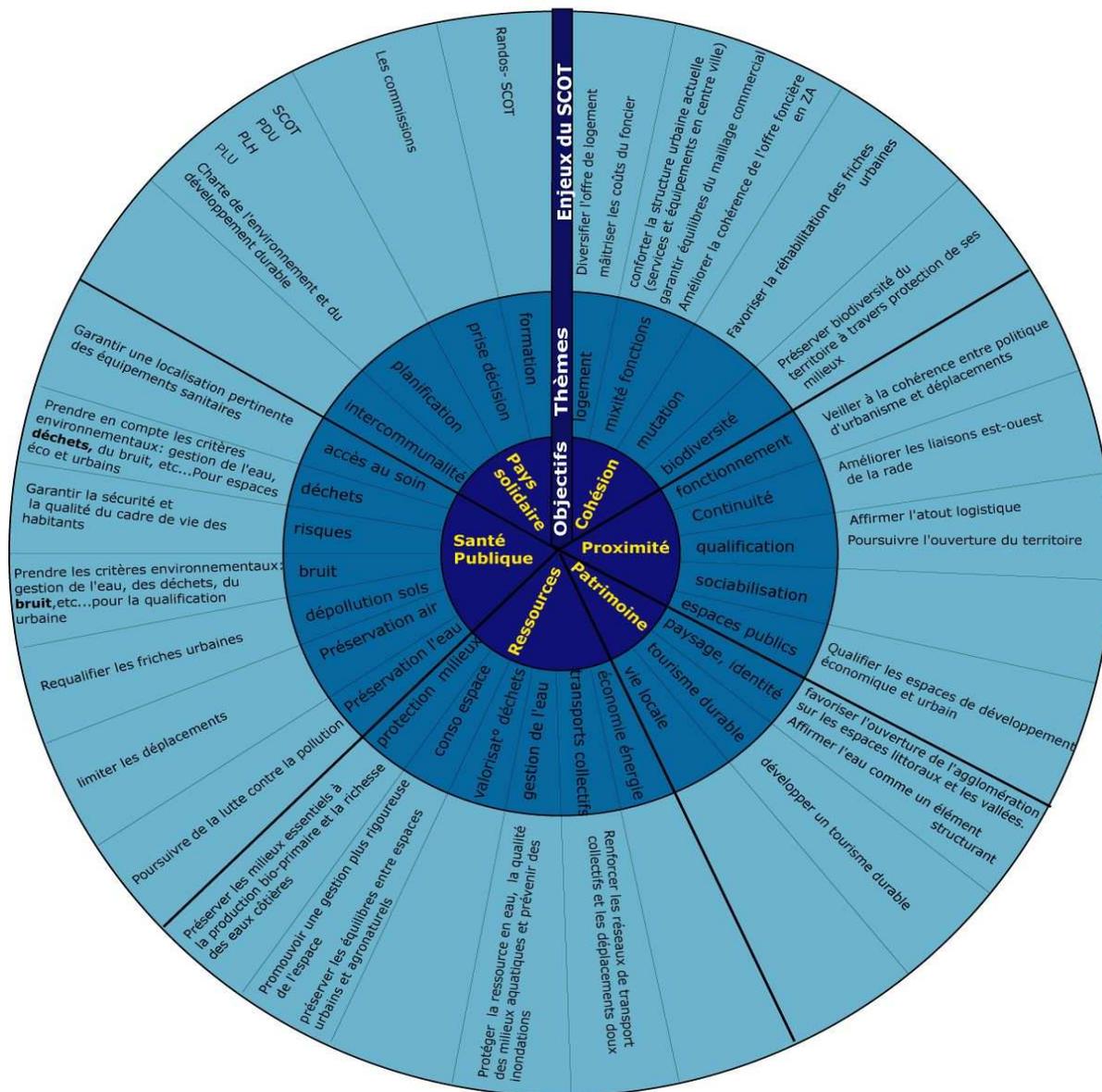
A titre d'exemple, ci-dessous sont représentées la grille des enjeux du diagnostic et de l'évaluation des scénarios du SCOT du Pays de Lorient, élaborées à partir des méthodologies du CERTU et de l'association HQ2R.

Evaluation du territoire par thème



■ notes thèmes

LE CERCLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE : Les enjeux du SCOT



Source: Stage Ferrec Rozenn, Audélor, département observatoire et planification territoriale

LE "PROJET RADE"

→ Un projet concret d'expérimentation de gestion intégrée des zones côtières

Pourquoi conforter une démarche de gestion intégrée sur la rade de Lorient ?

LES ELEMENTS CONTEXTUELS QUI JUSTIFIENT L'ELABORATION D'UNE GESTION INTEGREE SUR LA RADE DE LORIENT :

Que ce soit dans le pré-diagnostic du SMVM de la rade de Lorient (1995), dans la Charte du Pays de Lorient (2003) ou bien dans le PADD du SCoT (2005), les enjeux et les atouts de la rade de Lorient ont été identifiés. Ce site fondateur de la 3^{ème} agglomération de Bretagne, constitue sans nul doute un espace majeur dans le développement du territoire en question.

Il ne s'agit pas ici de présenter tous les éléments d'analyse déjà existants mais de rappeler dans leur grande ligne les **principales caractéristiques de cet "espace mixte maritime et terrestre"** qui révèlent bien la complexité des enjeux et des problématiques à traiter.

■ Une grande valeur écologique

Située sur la façade maritime du pays de Lorient, la rade de Lorient est formée par la confluence d'un fleuve et d'une rivière : Le Blavet et Le Scorff.

Sa première caractéristique est d'être un estuaire ; c'est de ce fait une interface très particulière entre la terre et la mer. Ce milieu estuarien est d'une richesse exceptionnelle sur le plan environnemental. Les vasières et les milieux estuariens présents dans la rade de Lorient constituent un maillon prépondérant de la chaîne écologique et jouent un rôle primordial pour la pêche côtière notamment.

La Rade de Lorient est identifiée par plusieurs inventaires : ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux). Une ZPS (Zone de Protection Spéciale) est également présente.

■ Une concentration des activités maritimes

Estuaire en eau profonde, la rade de Lorient offre sur la façade atlantique un site d'implantation privilégié. L'activité portuaire marque fortement cet espace qui abrite à la fois :

- un port de commerce (1^{er} port breton en tonnage)
- un port de pêche (2^{ème} en tonnage au niveau national après Boulogne-sur-Mer)
- un pôle multi-sites de construction et réparation navale (présence notamment de la Direction de la Construction Navale)
- 7 ports de plaisance et de nombreux mouillages
- un port de passagers vers les îles, Groix et Belle-île, et le "transrade" qui permet des liaisons maritimes entre les rives de la rade ; ce transport en

"batobus" est intégré au schéma des transports collectifs en commun de la communauté d'agglomération Cap l'orient.

Le port civil de Lorient, classé en Port d'Intérêt National, s'étend sur quatre communes riveraines de la rade de Lorient (Lorient, Lanester, Larmor-plage et Locmiquélic) pour une superficie de 327 hectares au total (terre-pleins et plans d'eau).

Le système d'exploitation du port d'intérêt national de Lorient est un cas unique sur le territoire national puisqu'il est confié à trois concessionnaires :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan pour l'activité commerce,
- la Société d'Economie Mixte de Lorient - Keroman pour l'activité pêche,
- la Communauté d'agglomération du pays de Lorient -Cap l'Orient- pour l'activité plaisance.

Le Conseil Général du Morbihan disposant d'un contrat d'occupation de longue durée pour la gare maritime.

Aucun autre site sur le littoral de Bretagne Sud que la rade de Lorient ne présente autant d'usages et d'acteurs diversifiés.

■ Le cœur de la 3^{ème} agglomération de Bretagne

La rade de Lorient est aujourd'hui un vaste bassin de près de 1200 hectares entourée par cinq villes : Lorient, Lanester, Larmor-Plage, Locmiquélic et Port-Louis.

L'agglomération s'est développée autour de ce plan d'eau, après la création de la commune de Lorient. Actuellement, 52% de la population de l'aire du Schéma de Cohérence territoriale du pays de Lorient résident dans les sept communes riveraines de la rade ; cet espace constitue un espace essentiel du cadre de vie.

Une nouvelle gouvernance à instaurer sur la rade de Lorient ?

Bien que la rade de Lorient constitue une unité physique (environnementale, humaine...) et économique bien réelle, il s'avère que dans le contexte actuel le système de gestion, de part les découpages administratifs et les différentes affectations fonctionnelles, cloisonne les actions et engendre des tensions et des conflits sous-jacents.

Par ailleurs, le récent départ de la Marine nationale de la rade de Lorient et le contexte de décentralisation, qui implique de traiter la question de la régionalisation du port de Lorient, sont des éléments à prendre en considération quant à la future gestion à mettre en œuvre au sein de l'entité "Rade de Lorient".

De nouvelles attitudes sont à développer pour établir une nouvelle gouvernance à l'échelle de la rade de Lorient, espace stratégique pour le développement durable du territoire.

La diversité des acteurs et des usages rend en effet difficile l'appréhension des actions et notamment leur ordonnancement. Par ailleurs, les thèmes de réflexion sont nombreux et s'enchevêtrent. La multitude des activités qui se côtoient dans la rade de Lorient, les fonctions à la fois résidentielle, économique et environnementale y complexifient les enjeux.

La notion de gestion intégrée appliquée à ce site favorisera sans nul doute une lecture plus globale et transversale.

La rareté des espaces adaptés à des activités portuaires multiples et l'étroite imbrication des espaces économiques, de l'habitat et des sites naturels plaident fortement pour une approche intégrée des territoires portuaires et maritimes, dans une logique de développement durable.

C'est dans ce cadre que nous proposons le "**PROJET RADE**" comme démarche de gestion intégrée de la rade de Lorient.

Les principaux objectifs visés par le "Projet Rade"

Le "PROJET RADE" propose de mettre en place une **approche multifonctionnelle** de la rade de Lorient en la resituant dans son système environnant (milieux naturels, activités humaines...).

Le "PROJET RADE" doit créer les conditions qui permettront de concilier les différents usages de cet estuaire (pêche, transport, tourisme, industrie, habitat, etc...) en les intégrant dans les problématiques environnementales et sociétales.

Selon les principes de la gestion intégrée, le "PROJET RADE" constituera un mode de planification et de suivi concerté qui regroupera les différents acteurs concernés afin qu'ils intègrent les enjeux sociaux, culturels, environnementaux et économiques dans l'utilisation des espaces et les méthodes de gestion.

Le "PROJET RADE" apportera une vision globale des enjeux de développement et de préservation des espaces tout en intégrant l'ensemble des spécificités liés à l'espace de la rade.

La démarche du "Projet Rade"

Le "PROJET RADE" se définit avant tout comme une démarche spécifique qui répond aux objectifs suivants :

CONNAITRE / COMPRENDRE : les enjeux, les problématiques, les projets en cours

INFORMER / PARTAGER : les élus et les acteurs pour qu'ils s'approprient la démarche, impliquer les partenaires, assurer la transversalité, créer une culture et une vision commune sur la rade de Lorient, communiquer cette culture au grand public

ACCOMPAGNER / SUIVRE : les élus et acteurs socio-économiques du territoire concerné dans la définition et la traduction d'orientations stratégiques

■ DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE COMPREHENSION EXISTANTS À CONFORTER OU À DEVELOPPER

► Les "carnets de la rade"

Outil de connaissance mettant en lumière l'espace de la rade

Ces carnets, déjà en cours d'élaboration, sont des documents de présentation synthétique sur des thèmes bien précis ; ils ont une vocation très pédagogique.

Dans cet esprit, les carnets privilégieront les modes de représentations cartographiques.

Il s'agira d'une part d'établir un état des lieux et d'autre part de soulever les problématiques directement liées au thème étudié au regard de la gestion de la rade de Lorient.

Les thèmes qui ont été identifiés à ce jour sont :

- 1- L'habitat et l'occupation du sol
- 2- Les activités, l'emploi
- 3- Les franchissements, les déplacements
- 4- Les projets (en cours, avenir, ceux du passé non pris en compte)
- 5- Le patrimoine bâti (portuaire, industriel, militaire, ...)
- 6- Les ouvrages maritimes (quais, bassins...)

Ces carnets seront transmis à l'ensemble des acteurs. A partir de ces productions qui apporteront des éléments de connaissance, des expositions destinées au public pourront être conçues. L'intérêt est effectivement de véhiculer et de transmettre au plus grand nombre d'utilisateurs ces éléments afin de créer une culture collective sur la rade de Lorient.

Par ailleurs, la compilation de ces carnets permettra à terme la réalisation d'un atlas sur la rade de Lorient et ses rives.

► Le Comité Stratégique Rade :

Cette instance de réflexion a été mise en place au niveau des décideurs en 2001 ; jusqu'à présent, les sujets abordés par ce comité concernaient exclusivement les problématiques liées aux projets de reconversion des sites désaffectés par la Marine nationale (Arsenal, Base des sous-marins).

Dans le cadre de la démarche du PROJET RADE, nous proposons d'élargir les réflexions de cette instance à l'ensemble des problématiques de développement de la rade de Lorient.

► Des ateliers itinérants

Dans le cadre de l'expérimentation de gestion intégrée, il est également proposé d'organiser des circuits de visite de la rade de Lorient qui permettront aux participants (élus, techniciens...) de travailler in situ sur des points clefs du développement du site.

L'objectif de l'expérimentation de gestion intégrée dans le cadre du présent appel à projet permettra sans nul doute de faire valoir le PROJET RADE auprès de l'ensemble des partenaires locaux : collectivités territoriales (Région, Département, Cap l'Orient...), Etat, Université de Bretagne Sud, les associations, les acteurs socio-économiques...

L'objectif qu'il est possible d'afficher au terme de ces 18 mois de cette expérimentation "GIZC" est que le "PROJET RADE" aboutisse à un "CONTRAT RADE" ; ce document contractuel fédérant l'ensemble des acteurs traduira spatialement les orientations stratégiques dans un **plan guide**.

**ASSURER L'AVENIR D'UNE ECONOMIE NEE DE LA MER
QUELLE VISION COMMUNE DOIT AVOIR LE PAYS DE LORIENT SUR SON
ESPACE MARITIME ?**

Fonder notre compétitivité sur nos secteurs d'activité fondamentaux comme la pêche artisanale côtière est une priorité.

Il s'agit de préserver l'environnement nécessaire à l'essor de la pêche.

Deuxième port de pêche de France, le Port de Lorient Keroman représente la première plateforme nationale de transformation et de distribution.

Majoritairement représentée par une pêcherie artisanale et côtière, les tonnages de poissons débarqués représentent 30 000 t annuelles, auxquelles viennent s'ajouter les 70 000 t parvenant au Port de Lorient depuis les bases avancées de débarquement localisées en Europe du Nord- Ouest.

Préserver la ressource et assurer la compétitivité de la pêche lorientaise est un objectif fort de notre territoire.

Pour cela il convient de mener 2 actions prioritaires :

- préserver et enrichir la biodiversité du territoire et principalement des zones humides estuariennes et littorales.
- améliorer la connaissance de la ressource halieutique disponible pour les pêcheurs artisans et plus globalement des usages de l'espace maritime du territoire.

Préserver et enrichir la biodiversité des zones humides estuariennes et littorales

Le territoire du Pays de Lorient est riche d'importantes zones humides côtières, que sont les marais arrières littoraux.

Ils sont présents sur les espaces littoraux, mais surtout localisés dans les estuaires de la Rade de Lorient, de la Petite Mer de Gâvres et de la Ria d'Étel.

L'ensemble de ces milieux bénéficient de mesures de préservation réglementaires en particulier dans le cadre de la loi littoral, qui en application de son article L 146-6, milieux naturels remarquables, sont classés en zones NDs et Nda des Plans d'Occupation des Sols , et des Plans Locaux d'Urbanisme.

Certains bénéficient de mesures réglementaires au titre de la Directive Oiseaux.

La grande majorité est délimitée dans les périmètres d'intervention du Conservatoire du Littoral.

Dans le Cadre des actions mises en œuvre par la Charte de l'environnement et de Développement Durable de Cap L'Orient, une attention toute particulière leur est consacrée.

Citons à titre d'exemple :

- la connaissance de la Rade et de milieux estuariens
- la connaissance, la protection et la restauration des zones humides
- les programmes de réhabilitation du littoral ouest lorientais
- les contrats nature de la Région Bretagne pour en assurer leur gestion

D'autres mesures plus globales sont également actuellement en cours de définition, il s'agit en application de la Directive Habitat faune Flore des documents d'objectifs NATURA 2000. Le territoire comprend 6 sites : la Laïta, le littoral de Guidel-Ploemeur, le Scorff, la Petite mer de Gâvres et les espaces dunaires, l'Île de Groix.

Pourquoi préserver et gérer les zones humides littorales ? et quel est le lien avec l'halieutique ?

Les études scientifiques menées au début des années 80, ont démontré que la rade de Lorient et les milieux estuariens associés représentaient l'une des zones de nurseries les plus importantes de la Bretagne sud, entre autres pour les juvéniles des espèces nobles de poissons tels que le Bars, la Sole, le Flet,

D'autre part, une mission scientifique menée au début des années 90, par le Collège de France de Concarneau sur la Rade de Lorient, a mis en évidence que des juvéniles de soles marqués dans la Rade étaient pêchés adultes, par les pêcheurs artisans de Lorient en entre les Glénans et Belle-île.

Dans le cadre du contrat scientifique de la Baie du Mont Saint Michel, les études ont permis de faire valoir la corrélation positive entre la présence des juvéniles de poissons et l'existence des marais arrière littoraux.

En effet, au niveau de ces marais, il existe une forte production de micro algues (phytoplancton) qui en initiant le déclenchement des chaînes alimentaires estuariennes, contribuent à l'alimentation des poissons.

Dans le cadre de la Charte pour l'Environnement et du Développement durable, des études de connaissance et d'évaluation des écosystèmes marins sont en cours pour les estuaires (cartographie des milieux naturels, analyse qualitative du plancton, ...), un observatoire de l'érosion est en cours d'achèvement, permettant de proposer des opérations de réhabilitation des rives estuariennes et des ouvrages doux de protection des marais.

Aussi, pour garantir le maintien de la pêche artisanale du quartier maritime de Lorient, il convient de poursuivre les actions concernant la préservation et la gestion des marais arrière littoraux et de poursuivre les actions de connaissance et de suivi de ces milieux.

Mettre en place un comité stratégique des zones humides littorales

Pour le permettre il convient de mettre en place un comité scientifique et technique pour **définir un plan stratégique pour les zones humides littorales**, regroupant : le Conservatoire du littoral, les services de l'État, le Conseil Général, les universitaires, les socioprofessionnels de la pêche, les services de l'État et de Cap L'Orient,

Ce comité stratégique aurait comme mission :

- de poursuivre les actions de connaissance et de suivi dans le cadre de la Charte pour l'Environnement et du Développement Durable de Cap L'Orient
- d'identifier les freins administratifs et juridiques pour la mise en œuvre des actions de gestion pour l'ensemble des zones humides
- d'établir une programmation pluriannuelle des actions y compris financière
- de garantir la préservation des zones humides littorales dans les documents d'urbanisme
- d'élaborer les outils de communication de vulgarisation scientifique à faire valoir auprès des décideurs, mais également du grand public.
- De faire mener des actions à l'échelle des bassins versants côtiers, pour réduire les apports de pollution, issus des eaux de ruissellements principalement, pour générer de nouvelles attitudes globales et transversales.

Quelle vision commune doit avoir le Pays de Lorient sur son espace maritime ?

Améliorer la connaissance de la ressource halieutique disponible pour les pêcheurs artisans.

Qu'il s'agisse de l'attrait des populations pour les villes littorales, du tourisme balnéaire, de l'extension de la plaisance ou du développement industrialo-portuaire, nous assistons aujourd'hui à une urbanisation croissante de l'espace littoral.

Ainsi, la bande côtière subit de multiples pressions.

Malgré leur rôle socio-économique et socioculturel d'importance, certaines activités présentes depuis toujours sur le littoral, comme l'exploitation des ressources halieutiques, se voient mises en retrait en terme d'intégration dans le noyau urbain et des considérations politiques.

Si l'on veut valoriser ces activités, il est nécessaire de s'interroger sur la poids que représente l'activité pêche de petite échelle face au développement de nouveaux pôles économiques en plein essor.

En effet, le monde de la pêche fait partie intégrante des sociétés littorales et constitue un héritage maritime culturel d'envergure dans notre région Bretagne et particulièrement dans le Pays de Lorient.

C'est dans ce contexte que depuis 2 ans, il est mis en œuvre des études qui visent à établir un diagnostic de l'activité pêche de petite échelle dans le quartier maritime de Lorient.

Il s'agit de mesurer l'importance que représente l'activité du point de vue de son poids économique, mais aussi d'obtenir des éléments de réponse permettant une meilleure prise en compte de cette activité en terme d'aménagement.

L'objectif de cette démarche est d'établir un état des lieux global sur l'importance relative de la pêche de petite échelle et sur les rôles joués par l'ensemble de la filière pêche tant d'un point de vue maritime que terrestre.

Il convient pour permettre la poursuite de cette démarche :

- de poursuivre la connaissance socio-économique de la filière
- de faire une évaluation de la ressource halieutique disponible, en mutualisant les connaissances acquises par l'Ifremer et par les organismes socioprofessionnels
- d'établir la cartes de la localisation des zones de pêches en l'étendant à l'ensemble des activités maritimes actuelles autres qu'halieutiques, mais aussi terrestres, pour permettre de définir les zones de conflits et d'usages de cet espace et leurs interactions.
- de proposer les conditions de la résolution de ces conflits et mettre en œuvre les actions.

Au delà, il s'agira pendant la phase d'expérimentation de mettre en œuvre les conditions pour que soit constitué une instance regroupant les décideurs politiques, les socioprofessionnels, les laboratoires en sciences humaines de l'université de Bretagne Sud, les scientifiques de l'halieutique, pour permettre d'élaborer conjointement des plans d'action visant à une meilleure prise en compte de la petite pêche côtières du Pays de Lorient.

Aller au-delà ?

Cette démarche apparaît de plus nécessaire, dans un contexte marqué par la « relance » de la mise en œuvre des Schémas de Mise en Valeur de la Mer, tel que cela est défini dans la récente loi sur les territoires ruraux.

L'ensemble de cette démarche viserait donc à définir la vision commune qu'un territoire comme le Pays de Lorient doit avoir sur son espace maritime, en se questionnant au préalable, sur quel espace maritime le territoire doit projeter sa réflexion ?, pour lui permettre d'envisager le littoral en relation avec son fonctionnement interne et externe.

Cette vision commune serait à partager avec les habitants, pour contribuer à renforcer l'identité et l'appartenance de la population à un territoire résolument littoral et maritime.